



ASCT du PU



SUD-Rail reçu en DCI CITI le 12/10/20 !

SUD-Rail a été reçu en DCI concernant divers sujets d'actualité. Un seul objectif pour SUD-Rail : Défendre les intérêts des ASCT du PU ! Cette DCI a permis d'obtenir certains engagements de la part de la direction. N'hésitez pas à faire remonter vos demandes et revendications aux militants SUD-Rail.

Équité dans l'attribution des journées et limitation des journées trop longues en RHR

SUD-Rail est intervenu pour une meilleure équité d'attribution des journées « dites blanches » entre les équipes.

Nous avons obtenu l'engagement de la direction d'une limitation des journées de service trop longues qui demandent aux agents de prendre 3 repas à l'extérieur et ce autant que durera la période de crise sanitaire COVID 19.

Habilitation Sécurité : Pas d'évolution prévue ou envisagée ; pour être habilité, il faut que les ASCT détiennent l'ECP, la Visite d'aptitude sécurité et la formation continue annuelle. L'habilitation est valable sur le périmètre NFL seulement. La direction s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'impact sur la dépose des congés et sur leur acceptation. SUD-Rail a réclamé qu'aucun ASCT du PU ne se voit imposé contre son gré d'accompagner des trains en tant que titulaire.

Temps de préparation de la journée de service, SUD-Rail obtient 10 Minutes en +

La direction a concédé 10 minutes de temps supplémentaire à la prise de service en début de chaque décade afin d'avoir le temps nécessaire pour préparer les journées de service et notamment récupérer les équipements de protection COVID 19 (Gel hydroalcoolique, masques, lingettes...).

Pas d'Accueil débarquement sans SUGE présente sur un dispositif.

Les ASCT doivent pouvoir déterminer quels trains sont sensibles ! Un rappel sera fait à l'encadrement concernant la présence de la SUGE impérative pour effectuer les accueils débarquements.

SUD-Rail exige que les ASCT de CITI puissent dérouler sur la qualif D comme l'ensemble des ASCT de France :

Lors de cette DCI nous avons pointé la discrimination envers les ASCT de CITI sur le déroulement de carrière et le parcours professionnel puisque la direction nous a expliqué que pour avoir la qualif D, les ASCT devraient postuler sur un poste. Nous avons rappelé que cette disposition était destinée aux agents d'accueil ou de vente par exemple mais que tous les ASCT de France pouvaient obtenir la qualif D durant leur carrière d'ASCT. A SUD-Rail nous sommes choqués que le DUO qui dirige les ASCT ne connaisse pas cette disposition ! Pour faire court, la direction a l'air d'assumer que si un agent veut la qualif D, il devrait aller à Krono... La discrimination volontaire qu'exerce actuellement la direction se pose d'autant plus que l'ensemble des ASCT TER AURA se retrouve dans le même listing de notation régional.

Ce n'est évidemment pas acceptable et SUD-Rail mettra toutes ses forces et son outil syndical afin de faire cesser rapidement cette discrimination si la direction CITI persistait sur cette position !

Sur la gare de l'Arbresle, il faut que la SUGE soit présente près des agents sur chaque quai où les équipes sont présentes afin de les protéger au cas où une situation dégénère. Dorénavant, un seul quai sera contrôlé puisqu'aucune possibilité pour la SUGE d'observer les deux quais.

SUD-Rail a demandé à la direction que les ASCT puissent déterminer en fonction de leurs vécu sur les trains lesquels doivent être accompagné par la SUGE en priorité.

